

Rapport annuel 2011 ASI Berne

Présidence

A quelle vitesse une année passe-t-elle à l'ASI?

„Plus on vieillit, plus le temps semble d'écouler vite. Mais ce n'est pas à cause de l'âge – du moins, par directement“, écrivent F. Thomas Bruss et Ludger Rüschendorf (dans le numéro 5/2001 © de la revue Spektrum der Wissenschaft Verlagsgesellschaft, www.spektrumverlag.de/artikel/827604).

„En principe, le temps s'écoule à une vitesse constante: une seconde par seconde, ça c'est sûr! La physique, surtout dans la théorie de la relativité, donne certes l'impression de vouloir remettre en question la simplicité de la définition du temps, mais sans cependant en bouleverser l'arithmétique. Pour un observateur immobile, cinq minutes durent bien cinq fois plus qu'une minute.

Cependant, il semblerait que c'est notre perception du temps qui varie. Les heures de bonheur passent vite, cinq minutes à attendre un bus paraissent longues et une minute de douleur encore beaucoup plus. Mais surtout, plus on vieillit, plus le temps semble s'écouler vite. Rares sont ceux qui ne le ressentent pas ainsi. Quelle en est donc la raison?

L'explication typique ramène le phénomène à l'âge, en particulier à l'affaiblissement corporel et intellectuel. Selon cette explication, une personne d'âge avancé, qui serait en aussi bonne forme intellectuelle et physique que si elle avait vingt ans, ne ressentirait pas cette accélération du temps“ (ibid.).

Les deux scientifiques ont trouvé une autre explication. Notre perception du temps est proportionnelle au nombre de nouveaux événements qui surviennent dans notre vie. On se souvient mieux d'un voyage professionnel de trois jours que de trois journées passées à la maison ou sur son lieu de travail; le temps est comme « prolongé ». Les années d'enfance nous paraissent-elles plus longues que les années de la vie d'adulte parce que, quand nous étions des enfants, nous ressentions pratiquement tout ce qui nous arrivait comme quelque chose de nouveau ?

A quelle vitesse s'écoule un exercice annuel de l'ASI, en particulier l'année 2011?

Tout le monde trouvera probablement que cette année a de nouveau filé à toute allure.

D'après la théorie mentionnée plus haut, cela veut dire que bon nombre des choses qui nous ont occupées n'avaient rien de nouveau. Une grande partie de notre travail est plus ou moins de la répétition. Le travail de commission, par exemple, pour lequel les circonstances

extérieures restent en gros les mêmes. Les contenus se poursuivent. Par exemple, les développements et les évaluations des formations, les conséquences, les adaptations.

Au fur et à mesure que les années passent, on retrouve certains mouvements pendulaires. Une fois, on mettra plutôt l'accent sur les connaissances techniques, une autre fois davantage sur les exigences pratiques de la profession et l'orientation vers le marché du travail. Nombreux sont les thèmes qui nous occupent toute une année. C'est comme les soins de longue durée. Quand tiendra-t-on enfin compte, au niveau politique, économique, structurel et administratif, du fait, reconnu depuis longtemps, que les soins de longue durée sont véritablement le summum de notre profession?

Prenons aussi le thème de la professionnalisation. Quand comprendrons-nous que c'est notre travail quotidien, en équipe ou individuellement, dans tous les domaines de la prise en charge, à tous les niveaux de qualification, qui est la preuve de notre profession? „Les soins professionnels reposent sur l'évidence, l'expérience réfléchie et la préférence donnée aux personnes soignées, impliquent des aspects physiques, psychiques, spirituels, du monde de tous les jours ainsi que socio-culturels, relatifs à l'âge et au sexe et tiennent compte du code éthique“ (www.nursing.unibas.ch).

Cette revendication, ou plutôt cette compréhension de la profession est aussi ancienne que les soins infirmiers eux-mêmes mais en même temps constamment renouvelée. Car les circonstances historiques se modifient et requièrent intelligence et mobilité afin que nous puissions répondre autant que possible aux exigences de la profession. Cela n'a jamais été facile dans le passé et cela ne l'est pas davantage aujourd'hui. Mais cela reste important et raisonnable.

Notre année a donc passé vite et lentement à fois. Les rapports de nos différents domaines vous parleront aussi bien de nos tâches de routine que des nouvelles activités. Nous avons poursuivi de façon cohérente les objectifs présentés lors de la dernière assemblée générale. Toutes les collaboratrices du secrétariat ainsi que les membres du Comité et les délégués ont travaillé dur et tiré à la même corde, celle de l'ASI. Depuis mars 2011, l'équipe a reçu du renfort au niveau administratif grâce à Monika Müller. Au Comité, Ruth Haldimann a été remplacée par Christoph Höfler et Daniel Koertjé.

J'aimerais ici préciser trois points:

Nous avons complètement remanié le domaine Communication qui est désormais bien ancré dans la section; cela signifie une présence médiatique plus forte et plus professionnelle et donc une transmission plus systématique et plus rapide des informations à nos membres par l'intermédiaire de la Newsletter et de notre page Internet. Ensuite: notre souci principal a toujours été d'assurer un service de qualité à nos membres et aux organisations partenaires.

Nous avons amélioré toute une série de procédures et, pour nous, les différents services que nous offrons font davantage partie intégrante de la section prise dans son ensemble. Et enfin: l'organisation du secrétariat a été adaptée aux nouveaux statuts tout en tenant compte des procédures qui ont déjà fait leurs preuves. Les cheffes des domaines spécialisés assurent, avec la présidente, la direction de la section; ce qui stimule la collaboration directe entre les différents domaines et permet de tenir compte des différents points de vue lors de la prise de décisions.

Notre travail est de soutenir, encourager et conseiller nos membres. Nous nous battons pour une formation et un perfectionnement professionnel qui posent des bases solides et pour des conditions cadres qui permettent un exercice satisfaisant de la profession.

Au nom du Comité, je remercie tous les membres, nos collaboratrices et délégués ainsi que les collègues de l'ASI et des autres associations pour leur travail dans la profession et pour la profession.

Dr. Barbara Dätwyler, Présidente

Membres

De 2007 à 2010, le nombre des membres n'a cessé de diminuer pour passer de 5479 à 5260. Heureusement, l'année 2011 marque une interruption dans cette tendance.

Avec la révision des statuts au printemps 2010, l'ASI Berne a introduit un délai de résiliation de trois mois. Si bien que d'ici la fin de l'année, nous n'enregistrerons plus que des adhésions, ce qui permet d'évaluer au début de novembre déjà l'état des effectifs à la fin de l'année.

L'acquisition de nouveaux membres et le maintien des effectifs sont restés, comme chaque année, une de nos principales préoccupations. Nous voulons offrir à tous nos membres un très bon service. Nous prêtons également une oreille particulièrement attentive aux membres qui annoncent leur démission. Chaque membre compte pour nous et nous leur demandons toujours pour quels motifs ils souhaitent démissionner.

Plus de 60% des démissions concernent des infirmières ou infirmiers qui cessent d'exercer leur profession (env. 30%) ou qui prennent leur retraite, respectivement qui démissionnent en raison de leur âge (env. 30%). Ces chiffres montrent bien combien il est important de convaincre les jeunes soignants à devenir membres et à s'engager pour l'association professionnelle.

On note aussi que la situation économique est devenue plus stable. L'augmentation des résiliations pour motifs économiques (2009: 11 %; 2010: 14 %) s'est inversée. En 2011, à peine 10% seulement des démissions ont été motivées par le coût trop élevé de la cotisation.

Les démissions en 2011 sont compensées par de nouvelles adhésions. La proportion élevée de membres de moins de 30 ans est particulièrement réjouissante. 35% des adhésions proviennent de cette tranche d'âge et seulement 19% des démissions. Le nombre des membres de 30 à 40 ans a diminué, en raison de pauses familiales et de la cessation de l'activité professionnelle.

21 nouveaux membres ont adhéré à l'ASI Berne sur la recommandation de leurs collègues. Un grand merci pour cet engagement !

Karin Zech, cheffe du domaine Membres

Politique de partenariat social

L'année 2011 a bien débuté: en effet la Convention collective de travail révisée (CCT) pour les hôpitaux bernois est entrée en vigueur au 1.1.11. Nous avons déjà parlé des modifications qui ont été obtenues dans notre rapport annuel 2010.

Le secteur hospitalier nous a de nouveau bien occupées cette année. Les diminutions d'effectifs et les restructurations annoncées pour l'Hôpital de l'île ainsi que dans différents centres hospitaliers régionaux nous ont occasionné pas mal de travail. Garder des contacts étroits avec les commissions d'entreprise, convoquer des assemblées de personnel, discuter avec les directions ainsi que négocier des plans sociaux, ou des mesures d'accompagnement, telles ont été nos activités quotidiennes en 2011.

Le 3 mai 2011, nous avons, avec d'autres associations de personnel de la santé publique, organisé une journée d'action pour prévenir la population des conséquences négatives du nouveau financement hospitalier. Le matin, le personnel hospitalier a distribué aux pendulaires un échantillon de „Präventol“, un „médicament“ (préventif) qui agit en cas de forfait par cas contre le dumping des salaires et de la qualité. A midi, dans les hôpitaux, le personnel a signé des cartes adressées au Conseiller fédéral Didier Burkhalter en lui demandant de protéger les conditions salariales et d'emploi du personnel et de garantir la qualité élevée dans la santé publique suisse.

Le domaine de l'aide et des soins à domicile nous a également tenu en haleine. En été, nous avons convoqué la première assemblée de personnel et ce fut un réel succès. La déception a été d'autant plus forte lorsque les négociations sur une convention collective de travail ont été interrompues par les employeurs, alors que, depuis environ une année et demie, nous avons eu de nombreux entretiens avec l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile (Spitex-Verband Bern) de même qu'avec Spitex-privée Suisse. Mais nous allons continuer à nous battre pour obtenir dans tout le secteur de l'aide et des soins à domicile des conditions de travail unifiées et satisfaisantes.

Pour nos membres indépendants, les négociations ont eu un résultat plus positif. Dans le cadre du nouveau financement des soins, nous sommes une des seules sections de l'ASI à avoir pu négocier un contrat de prestations avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale. Même si les choses se sont faites de justesse et un peu dans la bousculade vers la fin, nous sommes particulièrement satisfaits du résultat obtenu. Le contrat de prestations sera renégocié chaque année.

Le secteur des soins de longue durée occupe une place importante dans notre travail puisque nous y défendons les intérêts d'un grand nombre de nos membres. C'est pourquoi nous sommes également heureux que des premiers entretiens sur la négociation d'une convention collective de travail pour les soins de longue durée aient pu avoir lieu.

Un coup d'oeil vers l'année 2012 nous montre qu'avec l'entrée en vigueur au 1.1.12 du nouveau financement hospitalier, nous allons devoir compter sur de nouveaux bouleversements dans le secteur hospitalier. Un partenariat social fort nous aidera à surmonter cette période d'incertitude afin que tous se passe bien pour nos membres.

Dans le domaine de l'aide et des soins à domicile, nous allons nous concentrer sur la bonne collaboration avec nos partenaires sociaux Spitex Berne et Bienne. Nous ne tolérerons pas que l'échec des négociations CCT entraîne une dégradation des conditions d'emploi.

Dans le domaine des soins de longue durée, nous espérons que les négociations seront constructives et en ce qui concerne nos membres indépendants, nous essaierons d'obtenir de nouvelles améliorations du contrat de prestations.

Sabine Weber, cheffe du domaine Politique de partenariat social

Consultation juridique et consultation en matière de salaire

En 2011, de nouveau, nos membres ont eu souvent recours à notre service de consultation juridique et de consultation en matière de salaire. Au moment de la rédaction de ce rapport, il semblerait que cette année pourrait battre un nouveau record au niveau des premiers appels – tant des membres que des non-membres. 722 appels (569 de la part de membres, 153 de la part de non-membres) avaient été enregistrés jusqu'à la fin novembre. (En comparaison, fin décembre 2010, nous avons reçu 761 appels (590 de membres, 171 de non-membres)).

Régulièrement, la ligne téléphonique est débordée durant les heures d'ouverture. Nombreux sont donc les membres qui doivent essayer plusieurs fois avant de pouvoir nous parler ou qui doivent laisser leurs coordonnées sur le répondeur téléphonique. Le degré élevé de satisfaction des bénéficiaires de la consultation compense cependant ce désagrément.

Une fois de plus, le travail nécessaire pour étudier soigneusement et traiter les demandes prend beaucoup de notre temps en dehors des heures de consultation. Nous pouvons certes répondre immédiatement à pas mal de questions mais il nous faut parfois des semaines ou même des mois pour traiter les problèmes plus complexes.

L'augmentation du nombre des appels et des demandes de protection juridique correspond de toute évidence à l'évolution constatée dans la politique de partenariat social. Les conditions économiques plus strictes dans les établissements, la plus forte charge de travail résultant de la diminution des effectifs et des restructurations, la charge occasionnée par le service de piquet qui vient de nous être communiquée pour le domaine de l'aide et des soins à domicile ainsi que pour le domaine des soins de longue durée, tout cela débouche sur des situations de plus en plus difficiles. Nous enregistrons également une forte augmentation des consultations sur le thème de la communication avec les supérieurs. Le nombre des questions sur les heures de travail et les temps de repos, de même que sur les heures supplémentaires et la réglementation des pauses est également particulièrement élevé.

D'où l'importance, encore accrue cette année, de la bonne collaboration avec les juristes, la Centrale suisse contre le mobbing à Bolligen ainsi qu'avec la psychologue que nous consultons en cas de crise. La consultation dans le domaine de la planification de carrière, confiée l'année dernière à un bureau externe, est souvent mise à contribution et très appréciée par nos membres.

Les expériences faites à l'office du juge spécialisé dans les litiges relevant du droit du travail auprès des autorités régionales de conciliation Berne-Mittelland se sont révélées très précieuses dans notre travail de consultation juridique.

De temps en temps, nous nous voyons confrontées au problème que, lors de conflits avec des membres, des supérieurs sont impliqués qui sont eux-mêmes membres de notre association. Dans ce cas, il faut communiquer avec beaucoup de précaution afin que tous les participants sentent qu'ils sont pris au sérieux.

Nous espérons, avec notre consultation juridique compétente et personnelle, pouvoir offrir à nos membres tout le soutien qu'ils attendent de nous, particulièrement au vu des changements que connaît actuellement la santé publique du canton de Berne.

Sabine Weber, cheffe du domaine Consultation juridique

Formation

En 2011, le domaine Formation a proposé un total des 85 cours dans les secteurs suivants: formations continues spécialisées, Intermediate Care (IMC) et urgences, soins palliatifs, direction et formations spéciales. Ces cours ont été bien fréquentés.

Cette année encore, notre objectif a été de réagir rapidement aux besoins du personnel soignant. C'est ainsi que nous avons pu répéter plusieurs fois certains cours. Notre priorité reste la qualité des cours, qualité que nous devons à nos enseignantes et enseignants.

Le cours de base de réinsertion a de nouveau pu être proposé en 2011 et a connu un franc succès. Les conditions de prise en charge des coûts introduites au début de 2010 par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (financement par cas et 3 années sans activité professionnelle) sont toujours en vigueur. Ce cours a pu être offert trois fois et le fort intérêt manifesté aux cours complémentaires montre combien cette offre de réinsertion est appréciée. Les participants reçoivent conseils et formation en fonction de leur qualification et du domaine dans lequel ils souhaitent travailler. C'est avec plaisir que nous constatons que, jusqu'à présent, plus de 70% des participants ont pu recommencer à travailler dans les soins.

Deux séminaires spécialisés ont particulièrement marqué l'année 2011. Au printemps, à la demande de nombreux soignants, nous avons proposé la journée sur les blessures (Wund-Tagung). En automne, une autre journée a été consacrée aux soins palliatifs. Les deux journées ont réuni plus de 200 participants.

Notre manifestation d'input et de discussion proposée aux indépendants, au personnel des soins de longue durée ainsi que de l'aide et des soins à domicile, sur le thème de la documentation sur les soins a répondu aux attentes des soignants puisqu'elle a affiché complet.

La version remaniée de notre programme de formation „Fortschritte 2012“ propose comme d'habitude des cours proches de la pratique. Notre mot d'ordre pour 2012 est „Aus der Palette der Profession“ et nous en tenons compte dans le programme avec un total de 79 cours dont 9 nouveaux. Nous avons aussi à coeur de mettre à la disposition des non-diplômés une plateforme de formation continue tout en proposant aux infirmières et infirmiers diplômés des cours d'approfondissement pour la profession. L'accent est mis sur la consolidation et la concentration des domaines importants pour les soignants.

Karin Zech, cheffe du domaine Formation

Bureau de placement

En 2011, deux nouveaux bureaux de placements spécialisés dans le placement du personnel infirmier se sont ouverts dans la région de Berne. Nous continuons à sentir les effets des mesures d'économie, surtout dans le domaine des soins pour cas aigus. Notre place sur le marché est cependant bien établie et nous pouvons cette année encore tirer un bilan positif.

Quelque cent personnes ont travaillé en 2011 dans le pool de collaborateurs du bureau de placement de l'ASI Berne. Bon nombre d'entre elles ne sont restées que pour des courtes périodes de travail de un à trois mois puis nous ont quitté. Environ trente collaboratrices et collaborateurs du pool, de l'auxiliaire de santé à l'infirmière diplômée DN II, sont employés en permanence chez nous et accomplissent des journées de travail qui nous sont précieuses.

En ce qui concerne les veilles, elles ne sont plus demandées par les hôpitaux que lorsqu'ils ont épuisé toutes leurs autres possibilités. Cette année, ce sont quand même une quarantaine de veilles qui ont été effectuées; on note cependant que l'on demande de plus en plus des auxiliaires de santé. Les recettes prévues au budget ont déjà pu être atteintes au mois de septembre si bien que nous avons pu réaliser un bon excédent jusqu'au mois de décembre.

Parmi les emplois fixes, trente soignants ont pu trouver un nouveau travail avec l'aide et les conseils du bureau de placement. Ceci avant tout dans le secteur des soins de longue durée. A ce niveau également, nous avons atteint les objectifs fixés dans le budget.

C'est avec succès que nous avons passé au mois d'octobre l'audit de Swissstaffing (Union suisse des services de l'emploi) et nous sommes donc de nouveau, pour les trois prochaines années, un bureau de placement certifié.

La concurrence entre les bureaux de placement est rude et nous devons en 2012 être bien représentés sur le marché médiatique pour pouvoir gagner de nouveaux clients et du personnel bien qualifié. Malgré tout, c'est avec confiance que nous envisageons l'avenir.

Kathrin Hauser, cheffe du Bureau de placement